



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2015/016

Genève, le 19 mars 2015

CONCERNE :

Listes de contrôle ou guides pour l'inspection des établissements
d'élevage en captivité ou en ranch et l'examen des demandes de permis
concernant des spécimens élevés en captivité et en ranch

1. Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions 16.63 à 16.66 sur l'*Application de la Convention aux spécimens élevés en captivité et en ranch*, le Secrétariat souhaiterait recevoir des copies de tous les manuels, listes de contrôle, guides ou protocoles utilisés par les Parties pour l'inspection des établissements d'élevage d'espèces CITES en captivité ou en ranch, et pour la vérification de l'application des permis CITES concernant des spécimens élevés en captivité ou en ranch.
2. Le Secrétariat conservera pour son propre usage toute information communiquée en rapport avec les décisions 16.63 et 16.64, et ne la diffusera pas en dehors du Secrétariat sans l'autorisation écrite de la Partie l'ayant fournie.
3. Le Secrétariat souhaiterait recevoir ces informations avant le 30 avril 2015.